

Des retraités sollicités pour jouer les
« briseurs de grève » dans les écoles ?!
Les retraités manifesteront avec leurs
collègues grévistes le 29 janvier !

Communiqué FNEC FP FO

L'Inspecteur d'académie du Maine et Loire demande aux enseignants en retraite de remplacer les grévistes le 29 janvier prochain, lors de la grève interprofessionnelle. Cette initiative met en cause le droit de grève et manifeste une volonté d'opposer les retraités aux actifs, voulant même les indemniser sur les retenues sur salaires de leurs collègues grévistes.

Elles révèlent en même temps les difficultés à faire passer dans les faits la loi sur le « *service minimum d'accueil dans les écoles.* »

Parmi les destinataires de la lettre, **Paul BARBIER, ancien secrétaire général du SNUDI FO**, a répondu par un courrier qui exprime ce que pense l'immense majorité des retraités : « *...j'ai été saisi d'un sentiment de malaise devant une telle démarche (...) parce que pour moi, la solidarité entre les salariés (qu'ils soient actifs, chômeurs, ou retraités) n'est pas un vain mot, je vous informe que le 29 janvier, je serai au côté de mes collègues qui seront en grève et qui manifesteront.* »

Quand Jean Claude MAILLY, au nom du Comité confédéral national de FO, appelle à la journée de grève interprofessionnelle du 29 janvier, et qu'il écrit au Premier Ministre en ce sens, il précise : « Réaffirmer clairement et fortement nos revendications, faire respecter les droits et les intérêts **des salariés actifs, chômeurs, et retraités**, tel est l'objet de la mobilisation du jeudi 29 janvier 2009. »

La FNEC FP FO appelle les retraités de l'Enseignement, de la Recherche, de la Formation des Adultes, de la Jeunesse et Sport, de la Culture à participer nombreux aux manifestations du 29 janvier avec leurs camarades grévistes, à l'appel de l'Union confédérale des retraités FO et de l'Union fédérale des retraités de la FGF FO :

- pour l'augmentation des pensions et des salaires,
- pour la défense des services publics, l'annulation des suppressions de postes, du licenciement des non titulaires, et pour la protection sociale collective,
- pour le respect des libertés syndicales.

La FNEC FP FO demande au Ministre de l'Education nationale de faire cesser les opérations du type de celle du Maine et Loire.

Montreuil, le 23 janvier 2009